

# Présentation du PERECO

- ❑ Le PERECO (**P**lan **E**pargne **R**etraite **E**ntreprise **C**ollectif) est un dispositif de retraite complémentaire pour les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté
- ❑ Il peut être alimenté :
  - Par le transfert de jours de CET
  - Par des versements volontaires :
    - mensuels de juillet à novembre
    - exceptionnel en décembre
- ❑ Il ouvre droit à un abondement max de 800 €

*Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le guide PERECO disponible dans l'article KB0052831 dans support @Schneider ou dans votre compte d'épargne salariale à la BNP (Mon Epargne Entreprise).*



# Plan d'Épargne Retraite Entreprise COLlectif (PERECO)

L'abondement PERECO se calcule de la manière suivante :



Il faut verser sur l'année 1 309,09 € pour bénéficier de l'abondement max de 800 €/an